



Déclaration préalable CT CMVRH du 15 février 2019

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs
Chères (Chers) Collègues

Les élections professionnelles du 6 décembre 2019 permettent à la CGT de siéger au CT CMVRH avec un résultat honorable des votes (28,44%). Nous remercions l'ensemble des agents qui nous ont accordé leur confiance. Nous porterons et défendrons les revendications de l'ensemble des personnels au sein d'un dialogue social que nous voulons sincère et véritable.

Nous profitons de ce premier Comité Technique du CMVRH pour saluer le travail réalisé par les représentants des personnels de la précédente mandature d'une part et l'engagement de l'administration d'autre part, pour faire évoluer cette instance en ramenant en son centre la consultation des questions de fond intéressant chacune des entités pour le bon fonctionnement du CMVRH et les meilleures conditions de travail des personnels, en lieu et place des CT CVRH supprimés.

Nous regrettons cependant la précipitation avec laquelle ce comité technique d'installation a été organisé en toute fin de semaine, en période de vacances scolaires et de départs, sans concertation préalable avec les membres du comité technique.

Rien ne peut être fait à la fois précipitamment et prudemment dans un contexte où le CMVRH n'a de cesse de se transformer sans véritables objectifs que de répondre aux exigences de Bercy.

C'est ainsi que, depuis près de 7 ans maintenant après la création du CMVRH, projets stratégiques après projets stratégiques, projets de service après projets de service, challenges après challenges et autres stimulants servant le collectif, le principal constat relevé est celui de :

- **la diminution quasi exponentielle des effectifs et des emplois au profit des organes de direction aujourd'hui surdimensionnés**, ceci est sans rappeler la fable « des rameurs et des barreaux »...où la fin de l'histoire ne profite qu'aux seuls barreaux, au dépend de l'entreprise !

En conséquence, il devient urgent d'examiner les perspectives d'avenir à tous les niveaux des organisations où chacun doit pouvoir **trouver des conditions et une qualité de travail correspondant à son statut et à ses ambitions autour d'un projet commun d'évolution du CMVRH.**

Il n'y aura rien de négatif dans les changements en cours si cela est fait dans la bonne direction et avec la plus grande clarté.



Pour cela nous demandons :

- une évaluation du fonctionnement du CMVRH mis en place depuis 2016 et la communication des rapports d'audit.
- une clarification de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences à venir avec une large communication auprès des agents,
- la revalorisation des métiers de la formation tombés en désuétude et la mise à jour du répertoire des métiers
- la définition précise des actions de conseil, des métiers correspondants ainsi que la mise à jour du répertoire des métiers
- le renfort des domaines logistiques sur lequel repose en particulier notre ingénierie de formation
- l'égalité de traitement dans la répartition des régimes indemnitaires et de la NBI

Dans le même temps, il convient de développer et de consolider le dialogue social à condition :

- d'organiser un dialogue au niveau des entités alimentant le CT CMVRH et de reconnaître les élus du CT CMVRH comme les interlocuteurs des directeurs (trices) des CVRH
- de mettre en place d'un comité « HSCT » au niveau des CVRH en accord avec les organisations syndicales
- de former les élus qui auront à traiter les sujets d'hygiène prévention et sécurité
- d'organiser avec plus de précautions (hors vacances et de manière anticipée) le calendrier des CT CMVRH afin de faciliter la participation de ses membres
- de faciliter le déplacement des élus et suppléants pour participer au dialogue social.

Nous déplorons le fait que beaucoup d'agents s'interrogent avec inquiétude sur l'avenir de notre ministère et de son système de formation, mais aussi sur leur projet professionnel qu'ils doivent concilier avec leur vie privée.

Le contexte actuel vise à rendre les individus seuls responsables de leur situation et en même temps, les projets de réformes dans la fonction publiques s'orientent vers plus de mobilités, voire de la fin de l'emploi à vie.

Nous insistons sur le fait que tout agent doit pouvoir trouver le plein accomplissement dans l'emploi que l'administration doit lui offrir à hauteur de son statut.